



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis rectificatif

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-105991>

Département(s) de publication : **974**

Annonce n° **24-105991**

Travaux

---

### Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 24-93243

Mis en ligne sur le site [www.boamp.fr](http://www.boamp.fr) le 18/09/2024

### Section 2 - Identification de l'acheteur

**Nom complet de l'acheteur** : CGSS DE LA REUNION

**Type de Numéro national d'indentification** : SIRET

**N° National d'identification** : 31463548300014

**Ville** : St denis cedex 9

**Code postal** : 97704

**Groupeement de commandes** : Non

**Département(s) de publication** : 974

### Section 3 - Identification du marché

**Intitulé du marché** : TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE L'ACCUEIL ET TRAVAUX PRENEURS DU SITE GRAND SUD DE LA CGSS RÉUNION.

**Type de marché** : Travaux

### Section 4 - Informations rectificatives

- Modification du marché: 1- Modification du Règlement de Consultation (page de garde et article 11) et de l'AAPC (section 3) concernant la date limite de remise des offres : au lieu de lire : la date et heure limites de réception des candidatures et des offres sont : 12 septembre 2024 à 12h00 heure Réunion ; lire : La date et heure limites de réception des candidatures et des offres sont : 26 septembre 2024 à 10h00 heure de Paris (soit 12h00 heure Réunion). 2- Modification du Règlement de Consultation (article 2.7) et AAPC (section 6) : ajout des éléments suivants : « Une session de visite supplémentaire a également été ajoutée, cette dernière aura lieu le lundi 23-09-2024 à 10h00 sur le site de Casabona situé 22 Allée de la Piscine 97410 Saint-Pierre. » 3- Modification du Règlement de Consultation concernant l'article 10.6 : Au lieu de lire « au plus

tard 6 jours avant la date limite fixée pour la réception des plis » et « au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis » ; lire : « au plus tard 3 jours avant la date limite fixée pour la réception des plis » et « au plus tard 3 jours avant la date limite de remise des plis »

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication : 18/09/2024**